Aix*Marseille université

DRV

DEMANDE PONCTUELLE A DIRIGER UNE THESE EN CODIRECTION

Arrêté du 7 août 2006 - Art. 17 : Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

- par les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou
- par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale ;
- par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches ;
- par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement.

DOCTORANT

NOM :

Prénom :

Ecole Doctorale : Laboratoire :

DIRECTEUR DE RECHERCHE

Nom : .....

Prénom : .....

Titre : .....

Grade : .....

Lieu d'exercice : .....

.....

Mail : .....

Téléphone : .....

Date et signature :

Joindre une lettre de motivation

CODIRECTEUR

Nom : .....

Prénom :.....

Titre : .....

Grade : .....

Lieu d'exercice : .....

.....

Mail : .....

Téléphone:.....

Date et signature :

Joindre un CV et une liste de vos publications

Fournir une lettre de motivation où il sera précisé le nom, prénom de l'étudiant et le sujet de thèse.

AVIS DU RESPONSABLE DU LABORATOIRE

Avis : Favorable Défavorable

Le : Signature :

Si défavorable, joindre un courrier

AVIS DU DIRECTEUR DE L'ECOLE DOCTORALE

Avis : Favorable Défavorable

Le : Signature :

Si défavorable, joindre un courrier

DELIBERATION DE LA COMMISSION RECHERCHE

Accordée : Refusée :

Date: ..... Signature :

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36**- Siteweb : **www.univ-amu.fr**